

33A13

Lac Lanfranc

Légende

Carte des titres miniers

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué
 P-En attente de renouvellement, U-Refusé

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Statut de l'acte:
 O- Ouvert sous conditions, Ouvert, F- Fermé, N- Non autorisé, T- En traitement

Substance extraite:
 G- Gravier, C- Dolomite, U- Autre
 H- Houille, P- Pierre concassée, X- Calcite
 I- Inconnu, J- Terre jaune, R- Résidu minier inertes
 K- Kaolin, M- Marbre, S- Sable
 E- Minerai de fer, N- Terre noire, T- Tourbe

Statut du site d'extraction:
 O- Ouvert sous conditions, Ouvert, F- Fermé, N- Non autorisé, T- En traitement

Contrainte à l'activité minière

Contrainte majeure

- Territoire réservé à l'État ou soustrait au zonage, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
- Période urbanisée
- Territoire soustrait au zonage et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
- Territoire où l'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel sont permises
- Territoire où le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure

- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
- Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif

Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

Territoire de catégorie II

Territoire de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinni

Entente Pilogon

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

Nissinan de Bétiame, Essipk, Mashéouash, Nutshekuan

Frontières

Frontière internationale

Frontière interprovinciale

Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998

est de 20°30' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 4,5"

Système de référence géodésique North American 1983

Projection UTM (Universal Transverse Mercator)

ZONE 18

48°30'00" Coordonnée géographique

6480000 E. Coordonnée U.T.M. Zone 18

Échelle 1:50 000

0 1000 2000 3000 mètres

AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

33A13

Lac Lanfranc

Légende

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué
 P-En attente de renouvellement, U-Refusé

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Statut de l'acte:
 O- Ouvert sous conditions, Ouvert, F- Fermé, N- Non autorisé, T- En traitement

Substance extraite:
 G- Gravier, C- Dolomite, U- Autre
 H- Houille, P- Pierre concassée, X- Calcite
 I- Inconnu, J- Terre jaune, R- Résidu minier inertes
 K- Kaolin, M- Marbre, S- Sable
 E- Minerai de fer, N- Terre noire, T- Tourbe

Statut du site d'extraction:
 O- Ouvert sous conditions, Ouvert, F- Fermé, N- Non autorisé, T- En traitement

Contrainte à l'activité minière

Contrainte majeure

Territoire réservé à l'État ou soustrait au zonage, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi

Période urbanisée

Territoire soustrait au zonage et à la désignation sur carte par arrêté ministériel

Territoire où l'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel sont permises

Territoire où le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu

Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre

Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure

Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre

Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif

Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

Territoire de catégorie II

Territoire de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinni

Entente Pilogon

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

Nissinan de Bétiame, Essipk, Mashéouash, Nutshekuan

Frontières

Frontière internationale

Frontière interprovinciale

Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998

est de 20°30' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 4,5"

Système de référence géodésique North American 1983

Projection UTM (Universal Transverse Mercator)

ZONE 18

48°30'00" Coordonnée géographique

6480000 E. Coordonnée U.T.M. Zone 18

Échelle 1:50 000

0 1000 2000 3000 mètres

AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

33A13

Lac Lanfranc

Légende

Carte des titres miniers

Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion

D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité

B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué

P-En attente de renouvellement, U-Refusé

Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité

N-Refus de renouveler, Z-Désistement

R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Statut de l'acte: O- Ouvert sous conditions, Ouvert, F- Fermé, N- Non autorisé, T- En traitement

Substance extraite: G- Gravier, C- Dolomite, U- Autre

H- Houille, P- Pierre concassée, X- Calcite

I- Inconnu, J- Terre jaune, R- Résidu minier inertes

K- Kaolin, M- Marbre, S- Sable

E- Minerai de fer, N- Terre noire, T- Tourbe

Statut du site d'extraction: O- Ouvert sous conditions, Ouvert, F- Fermé, N- Non autorisé, T- En traitement

Contrainte à l'activité minière

Contrainte majeure

Territoire réservé à l'État ou soustrait au zonage, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi

Période urbanisée

Territoire soustrait au zonage et à la désignation sur carte par arrêté ministériel

Territoire où l'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel sont permises

Territoire où le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu

Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre

Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure

Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre

Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif

Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

Territoire de catégorie II

Territoire de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinni

Entente Pilogon

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

Nissinan de Bétiame, Essipk, Mashéouash, Nutshekuan

Frontières

Frontière internationale

Frontière interprovinciale

Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998

est de 20°30' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 4,5"

Système de référence géodésique North American 1983

Projection UTM (Universal Transverse Mercator)

ZONE 18

48°30'00" Coordonnée géographique

6480000 E. Coordonnée U.T.M. Zone 18

Échelle 1:50 000

0 1000 2000 3000 mètres

AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

33A13

Lac Lanfranc

Légende

Carte des titres miniers

Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion

D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité

B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué

P-En attente de renouvellement, U-Refusé

Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité

N-Refus de renouveler, Z-Désistement

R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Statut de l'acte: O- Ouvert sous conditions, Ouvert, F- Fermé, N- Non autorisé, T- En traitement

Substance extraite: G- Gravier, C- Dolomite, U- Autre

H- Houille, P- Pierre concassée, X- Calcite

I- Inconnu, J- Terre jaune, R- Résidu minier inertes

K- Kaolin, M- Marbre, S- Sable

E- Minerai de fer, N- Terre noire, T- Tourbe

Statut du site d'extraction: O- Ouvert sous conditions, Ouvert, F- Fermé, N- Non autorisé, T- En traitement

Contrainte à l'activité minière

Contrainte majeure

Territoire réservé à l'État ou soustrait au zonage, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi

Période urbanisée

Territoire soustrait au zonage et à la désignation sur carte par arrêté ministériel

Territoire où l'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel sont permises

Territoire où le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu

Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre

Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure

Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre

Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif

Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

Territoire de catégorie II

Territoire de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinni

Entente Pilogon

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

Nissinan de Bétiame, Essipk, Mashéouash, Nutshekuan

Frontières

Frontière internationale

Frontière interprovinciale

Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998

est de 20°30' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 4,5"

Système de référence géodésique North American 1983

Projection UTM (Universal Transverse Mercator)

ZONE 18

48°30'00" Coordonnée géographique

6480000 E. Coordonnée U.T.M. Zone 18

Échelle 1:50 000

0 1000 2000 3000 mètres

AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

33A13

Lac Lanfranc

Légende

Carte des titres miniers

Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion

D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité

B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué

P-En attente de renouvellement, U-Refusé

Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité

N-Refus de renouveler, Z-Désistement

R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Statut de l'acte: O- Ouvert sous conditions, Ouvert, F- Fermé, N- Non autorisé, T- En traitement

Substance extraite: G- Gravier, C- Dolomite, U- Autre

H- Houille, P- Pierre concassée, X- Calcite

I- Inconnu, J- Terre jaune, R- Résidu minier inertes

K- Kaolin, M- Marbre, S- Sable

E- Minerai de fer, N- Terre noire, T- Tourbe

Statut du site d'extraction: O- Ouvert sous conditions, Ouvert, F- Fermé, N- Non autorisé, T- En traitement

Contrainte à l'activité minière

Contrainte majeure

Territoire réservé à l'État ou soustrait au zonage, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi

Période urbanisée

Territoire soustrait au zonage et à la désignation sur carte par arrêté ministériel

Territoire où l'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel sont permises

Territoire où le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu

Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre

Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure

Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre

Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif

Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

Territoire de catégorie II

Territoire de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinni

Entente Pilogon

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

Nissinan de Bétiame, Essipk, Mashéouash, Nutshekuan

Frontières

Frontière internationale

Frontière interprovinciale

Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998

est de 20°30' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 4,5"

Système de référence géodésique North American 1983

Projection UTM (Universal Transverse Mercator)

ZONE 18